

Bonjour



CHANGEMENT D'HEURE
A MIDI IL SERA ONZE HEURES

Infos communales Saint- Médard 2017

ON VA ÊTRE OBLIGÉ
DE REPRENDRE
L'APÉRO...



COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 6 octobre 2017

Étaient présents : Evelyne FLACHER – Odile GIRAUD – Sébastien DESHAYES – Valérie DA FONTE - Jennifer BARONNIER - Kévin CHERBUT - Agnès DESCOMBE - Michel FAURE – Valentino GOFFART - Françoise MERLLIE - Maxime THOLOT.

Absents excusés : Yves LAURANSON pouvoir donné à Françoise MERLLIE.

A l'ordre du jour :

➤ INTERCOMMUNALITE

- Transfert compétence voirie
- Transfert compétence tourisme

➤ VOIRIE

- Présentation du programme « travaux d'aménagement extérieur Halle des sports 2017 – 2018 »

➤ QUESTIONS DIVERSES



INTERCOMMUNALITE

Transfert compétence voirie

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Forez Est, avec la décision de restituer aux communes membres la compétence « voirie » à compter du 1^{er} janvier 2018. Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur cette délibération.

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de Mme le maire et après en avoir délibéré accepte la proposition et donne tout pouvoir à Mme le maire ou à son représentant à la mise en œuvre de cette délibération.

Transfert compétence tourisme

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi NOTRe étend la compétence « développement économique » (obligatoire pour les communautés de communes) à la « promotion du tourisme ».

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) s'est réunie et a validé, le montant des charges transférées relatives à cette compétence. Un rapport de la CLECT a été établi.

Les conseils municipaux des 49 communes composant Forez-Est doivent approuver ce rapport par délibérations concordantes prises dans un délai de 3 mois à compter de sa transmission. La Communauté de communes de Forez-Est délibérera ensuite pour fixer les nouvelles attributions de compensation des communes concernées par ce transfert de charges.

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de Mme le maire et après en avoir délibéré accepte la proposition.

VOIRIE

Présentation du programme « travaux d'aménagement extérieur Halle des sports 2017 – 2018 »

Sébastien Deshayes et Laure Sirguy ont présenté le projet « Travaux d'aménagement extérieur Halle des Sports » avec la prévision du budget et le planning. Les travaux devraient commencer mi-janvier si la météo le permet.

Question financement, nous attendons les montants de l'enveloppe territorialisée destinée aux gros projets, le contrat ruralité, les amendes de police.

QUESTIONS DIVERSES

Bulle verte – Associations Badoit-Saint-Galmier-Chamboeuf et Saint-Médard

Suite à des essais de fumée, nous allons avoir un état des canalisations et qui dit canalisations, dit travaux. Un état sera établi au niveau de la station d'épuration sans oublier les déversoirs d'orage. Des contrôles seront faits au niveau des habitants pour vérifier le branchement des eaux pluviales. Rendu définitif le 20 octobre.

Quant à l'assainissement individuel, Mme le maire rappelle que les contrôles ont lieu tous les 6 ans. Certains foyers avaient pour obligation de réaliser certains travaux. Aussi d'autres contrôles vont avoir lieu pour vérifier que ces travaux ont bien été réalisés. Si tel n'a pas été le cas, la municipalité en accord avec le Sima Coise définiront le montant de l'amende que devront payer les personnes concernées.

L'opération maïs zéro phyto avec désherbage mécanique a été réalisée par 6 agriculteurs. La bulle verte ne donne pas de subventions aux agriculteurs mais offre un accompagnement.

Fonds de concours

Mme le maire propose au Conseil municipal de solliciter le versement du soutien attribué par Forez-Est à la commune :

- Par un droit de tirage voirie pour la somme de 24 619,40 euros
- Par le versement d'un fonds de concours de 20 323,60 sur les travaux suivants : chaudière complémentaire pour école publique (15 407,51) et la rénovation de la cour de l'école (25 285,90 euros).

Soit un total de 40 693,41 euros HT...

La Communauté de Communes versera un fonds de concours égal à 50 % du total à charge de la commune jusqu'à concurrence du soutien attribué : 20 323,60 euros.

Le conseil municipal, par le vote, approuve la demande de fonds de concours à la Communauté de communes de Forez-Est et donne tous pouvoirs à Mme le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

INFOS COMMUNALES

Commission du Patrimoine

La Commission continue son travail sur la gestion du cimetière et voici ce qui a été fait à ce jour :

- ✓ Affichage du règlement intérieur
- ✓ Recensement des concessions abandonnées ou à renouveler
- ✓ Affichage sur chaque tombe abandonnée ou à renouveler
- ✓ Affichage de la liste sur les portes du cimetière

Les familles concernées, soit par un renouvellement, soit par un abandon, sont priées de passer en mairie.

INFOS ASSOCIATIVES

Conseil d'Administration des Saint-Médard de France

Il aura lieu du 20 au 22 octobre 2017 à 33230 Saint-Médard de Guizières.

Vendredi 20 octobre à la Salle Marty	Samedi 21 octobre à la Salle Marty	Dimanche 22 octobre à la salle des Fêtes
14h30 Accueil des Saint Médard de France + Pot de bienvenue	8h30 Petit déjeuner et accueil des délégations Pot de bienvenue	8h Petit déjeuner
20h Dîner	12 h Repas	9h30 Visite du centre de recyclage et valorisation des voitures
	14h30 15h Remise des documents du jeu de Piste ou visite du Moulin de Porchères	11h30 Halle du marché - Apéritif
	17h Halle du Marché – Dégustation de vin	12h30 Repas
	18h Réunion du Conseil d'Administration	
	19h30 Apéritif Salle des fêtes	
	20h30 Repas animé par le groupe David and Co	

Marche pour tous

Celles-ci ont lieu tous les deuxièmes LUNDI du mois. Départ à 13 h 30 précises devant la mairie de Saint-Médard pour des circuits de 8 à 10 Km sur le village ou les communes environnantes.

C'est un groupe informel, pas de cotisation, chacun est responsable de lui-même.

Voici les dates pour 2017-2018 :

13 novembre 2017	11 décembre 2017	8 janvier 2018
12 février 2018	12 mars 2018	9 avril 2018
14 mai 2018	11 juin 2018	

A bientôt sur les sentiers. Plus d'infos auprès d'André THIZY au 04 77 94 03 60 et Bernard PEYRON au 04 77 94 04 01.

INFOS DIVERSES

Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation. Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : Pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2017. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2017).



Achat d'un défibrillateur

La commune a acheté un défibrillateur, il se trouve à la Halle des sports, à côté de la porte principale. En France, 50 000 décès par an sont causés par un arrêt cardiaque. Le défibrillateur est le premier maillon de la chaîne de secours. Il permet d'améliorer fortement la chance de survie de la victime. Pour toutes les personnes qui seraient intéressées, la commune de Saint-Galmier propose :



SAUVER DES VIES EST UN ENJEU COLLECTIF



**Sensibilisation à l'utilisation
d'un défibrillateur**
Semaine citoyenne
Du 16 au 20 octobre



► L'arrêt cardiaque est la 2^{ème} cause de mortalité en France. 50 000 décès par an soit 10 fois plus que le nombre d'accidents de la route.

► Près de 10% des arrêts cardiaques surviennent sur la voie publique.

► Installer des défibrillateurs entièrement automatiques (DAE) contribue à augmenter l'espérance de vie des victimes d'un arrêt cardiaque.

► Depuis 2007, toute personne même non médecin est habilitée à utiliser un défibrillateur entièrement automatique (DAE)

► Utiliser un DAE n'est pas un geste médical mais un réflexe civique.

Tous les jours de la semaine citoyenne, la municipalité vous permet de vous sensibiliser à l'utilisation d'un défibrillateur (DAE).

**Atelier de 2h pour tout public à partir de 10 ans.
au Salon d'Honneur de la Mairie**

Horaires :

**Lundi - 9h et 14h
Mardi - 12h30 et 19h
Mercredi - 10h et 16h
Jeudi - 14h et 17h
Vendredi - 9h et 14h**

Renseignements : 04 77 54 05 06 ou www.saint-galmier.fr

+ D'infos : WWW.SAINT-GALMIER.FR

Prochain conseil municipal le 10 novembre à 19h30.